

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** Mme PERINI - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LIMOGES, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par Mme SCHNEIDER, Mme AUFILS représentée par M. SEPTIERS
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EPIKMEN représentée par Mme MONCHECOURT, Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN, Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. JOCHMANS
SAINT MAMMES : M. PERRIN représenté par M. SURIER
THOMERY : Mme PATTYN représentée par M. MICHEL
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. BAUDAERT, M. MOMON représenté par Mme BAYE

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EYRIGNOUX
NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD
NONVILLE : BALLAND
SAINT MAMMES : Mme PIAT
THOMERY : Mme VANNEAU

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services ; Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des Finances ; Mme Lucie VILMOT, Directrice des Affaires juridiques, de l'Administration générale et de la Commande publique ; M. Serge MATAKIAS, Directeur de l'Informatique et système d'information ; Mme Fannielle MALLET, Assistante du Président, M. CESETTI d'International Arts Campus

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 18h00 procède à l'appel des conseillers communautaires par ordre alphabétique et constate que le quorum est atteint.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Modalités de tenue du Conseil communautaire

Le contexte sanitaire lié à la propagation du virus COVID 19 a conduit le gouvernement français à prononcer des mesures de distanciation sociale incompatibles à la tenue en présentiel des instances des établissements publics. Comme les dispositions légales le prévoient, le Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 se déroule en visioconférence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE :

- L'établissement du quorum par l'appel du Président en début de séance,
- L'enregistrement des débats et la conservation de celui-ci jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la séance,
- Le comptage des votes par le Président qui invitera les personnes connectées à exprimer par leurs voix, leurs votes.

PRÉSENTATION DU PROJET INTERNATIONAL ARTS CAMPUS - Vœu de soutien au projet International Arts Campus

Monsieur SEPTIERS remercie International Arts Campus pour sa présence et donne la parole à Monsieur Marc-Antoine CESETTI pour la présentation du projet

Le projet International Arts Campus se situe au quartier des Héronnières, lieu historique de Fontainebleau qui était abandonné. L'État a lancé un appel à idée qui s'est conclu par un appel d'offres dont la structure International Arts Campus a été déclarée lauréate en octobre 2021.

La structure a été créée pour le projet et regroupe des personnes du monde des arts, de la culture et de l'entreprenariat.

Le concept retenu est celui d'un campus international des arts dont l'écosystème serait le suivant : industries créatives et culturelles, écoles internationales, académies d'excellence, partenaires externes, incubateur et projets en synergie. Cet endroit permettra d'accueillir des étudiants de pays éloignées et de les faire travailler ensemble.

Les entreprises culturelles et créatives qui ont un poids considérable au niveau de l'économie nationale. Ce projet va rapporter au territoire 50 000 000 d'euros par an au territoire.

Les Héronnières, lieu fermé depuis 20 ans, sera ouvert au public et aux habitants. Le projet permet de se réattribuer ce patrimoine en y créant un lieu de rencontre de la culture.

L'espace comprendra : des locaux éducatifs artistiques et culturelles, une halle gourmande (restaurant universitaire), une résidence étudiante, un parc ouvert et destiné à accueillir des œuvres d'artistes locaux et internationaux.

L'accueil de 3000 étudiants, dont la plupart de pays lointains et non véhiculés, va générer une augmentation de 3% du flux actuel de la voirie. Pour fluidifier les flux, 260 stationnements seront réalisés ainsi que 1100 emplacements vélos.

Toutefois les nouveaux flux nécessiteront certainement un renforcement des lignes 3 et 8 ainsi que des pistes cyclables.

Le site se situe à Fontainebleau mais aura un rayonnement sur les territoires autour. Les étudiants qui vont venir sont curieux de découvrir les territoires artistiques alentours. Ces territoires artistiques pourront également bénéficier des apports de ces étudiants et ils viendront consommer sur ces territoires. Pour exemple, en cette période de fin d'année, de nombreuses villes ont recours au vidéo mapping (projection lumineuse sur les murs des bâtiments communaux) ce qui est très coûteux. Les étudiants pourront travailler sur des créations qui pourront être projetés ou exposés sur les territoires des communes.

Le campus ouvrira début 2025. Le planning actuel : 1 an de procédure modification du PLU et 30 mois de travaux avec les entreprises de rénovation patrimoniale et de construction.

Une partie fera l'objet d'un bail emphytéotique et un terrain sera cédé. Il s'agit d'un projet interministériel dont les accords sont en cours de signature. La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a voté la modification de projet pour le PLU. Maintenant des études vont venir pendant 1

an pour compiler cette déclaration de projet. La plus grosse partie est réalisée : il n'y a pas de problématique environnementale.

L'architecte retenu pour ce projet est Francis METZGER qui a gagné 3 fois le prix Europa Nostra qui récompense l'excellence dans la conservation du patrimoine culturel, tout comme il met en avant la recherche scientifique, les contributions exemplaires individuelles ou d'organisations à la conservation du patrimoine ainsi que les projets éducatifs et de sensibilisation liés au patrimoine culturel.

Des partenariats pourront être développés avec un contenu précis avec MSL ou les communes.

Monsieur Septiers sollicite le Conseil pour adopter un vœu de soutien par MSL autour du projet présenté qui aura un impact économique et culturel sur le territoire ? Pour travailler au premier trimestre pour mettre en place un partenariat.

Monsieur Michel souhaite savoir si d'autres collectivités ont entamé cette démarche avec International Arts Campus ?

Monsieur CESGTTI indique que MSL est la première collectivité, mais la démarche vise à impliquer l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, si des communes sont porteuses d'idées, elles pourront éventuellement être intégrées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient le projet d'International Arts Campus

Procès-verbal du Conseil précédent

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur SEPTIERS indique que lecture de nombreuses informations peut être faite dans le procès-verbal du bureau communautaire du 6 décembre.

CONDITIONS SANITAIRES :

Au vu les conditions sanitaires (respect des gestes barrières 1m de distance et pass sanitaire), le conseil a été programmé en VISIO.

Des activités ont été annulées dans les services :

- Enseignement de la natation pour les scolaires (à la demande de l'éducation nationale),
- Sorties et soirées jeunesse,
- Sorties et activités dans les centres sociaux.

Les activités durant les vacances sont maintenues.

Le repas du personnel a été annulé.

Pour les vœux dans les communes pour l'instant non annulés et reportés :

- Saint-Mammès : samedi 8 janvier à 17h à la Maison des Loisirs et de la Culture Cérémonie maintenue
- Vernou-La-Celle s/Seine : samedi 8 janvier à 17h30 à la salle Fontaine Martin Cérémonie maintenue

- MLO commune déléguée de Veneux-Les Sablons : vendredi 14 janvier à 19h à la Maison des associations
- MLO commune déléguée d'Episy : samedi 15 janvier à 11h à la Salle Raymond Charles
- MLO commune déléguée de Montarlot : samedi 15 janvier à 16h au Foyer polyvalent
- Remauville : samedi 15 janvier à 16h Cérémonie maintenue
- MLO commune déléguée d'Ecuelles : samedi 15 janvier à 19h à la Salle Jean Mermoz
- MLO commune de Moret-sur-Loing : dimanche 16 janvier à 11h à la Salle des fêtes Roland Dagnaud
- Communauté de Communes de Moret Seine & Loing : cérémonie annulée
- Villecerf : cérémonie annulée
- Nanteau-sur-Lunain : cérémonie annulée
- Paley : cérémonie annulée
- Villemaréchal : cérémonie annulée
- La Genevraye : cérémonie annulée

CENTRE SOCIAUX/JEUNESSE :

Accord de la conférence des financeurs pour poursuivre l'action « racontes moi mon village » (18 600 euros).

ECONOMIE :

Remise de chèques « Initiative Melun Val de Seine » à 4 porteurs de projets à Montigny-sur-Loing.

Petit déjeuner des entreprises du PER : 30 entreprises étaient présentes.

Bourse emplois : une plateforme WEB est en construction.

CULTURE :

Concerts de poches samedi à Champagne (Natalie Dessay) – gros succès (400 personnes)

Classe orchestre : gala à Ecuelles le 10 décembre.

Convention de développement culturel entre DEPARTEMENT/CC : 30 000 euros

FTTH :

Un courrier a été adressé à Seine et Marne Numérique afin de faire part de notre mécontentement et de nos inquiétudes concernant le respect des plannings et la qualité des prestations réalisées. Nous avons reçu un courrier hier pour indiquer que le syndicat a lancé un audit technique et financier concernant l'exploitation par le délégataire du réseau sem@fibre77. Espérons que cela permette une remise en ordre.

DIVERS :

Les fiches actions ont été présentées en sous-préfecture, des modifications sont à apporter. Les communes devront nous retourner pour début janvier leurs modifications.–La signature du CRTE est prévue le 27 janvier à 15h00.

Pour les 50 ans de la CC : date prévisionnelle le samedi 16 avril.

Liste des décisions

2021.279 du 22 octobre 2021

Désignation des membres du jury de concours concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine, au titre des personnalités indépendantes disposant de la qualification professionnelle équivalente à celle exigée pour la participation au concours, avec voix délibérative, les quatre personnes suivantes :

- Amal GHAZI Cheffe de service, SEMCV, Direction Départementale des Territoires
- Philippe GRANDJEAN, architecte du CAUE 77
- Patrick BELLEFROID, architecte ;
- Philippe KURAS, Bureau de Contrôle

2021.280 du 22 octobre 2021

Signature avec l'association Oxygène d'une convention de partenariat ayant pour objet de promouvoir de façon globale la collectivité sur la radio.

En échange des services de promotion par Oxygène, Moret Seine et Loing versera la somme de 3 828 euros TTC.

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

2021.281 du 22 octobre 2021

Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de l'aménagement pour la création de 4 places sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Champagne sur Seine et à signer tout document s'y rapportant.

La demande de subvention porte sur un montant de 103 000 € pour un projet s'élevant à 205 000 € HT, soit 50,24 % de la dépense HT du projet.

2021.282 du 22 octobre 2021

Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Champagne sur Seine et à signer tout document s'y rapportant.

La demande de subvention porte sur un montant de 82 000 € H.T. pour un projet s'élevant à 205 000 € HT, soit 40 % de la dépense HT du projet.

2021.283 du 25 octobre 2021

Signature avec Act'Art d'une convention ayant pour objet de déterminer les modalités du partenariat quant à la mise en œuvre, la responsabilité et le financement de la résidence artistique d'un photographe plasticien.

Moret Seine et Loing versera une participation forfaitaire de 7 912,50 € TTC.

Cette convention est conclue d'octobre 2021 à juin 2022.

2021.284 du 26 octobre 2021

Signature de l'avenant à la convention annuelle S.I.A.E avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de modifier les articles 3.1 et 4.1.

Le montant de l'aide s'élève à 24 400 € correspondant 4 postes Equivalents Temps Plein.

2021.285 du 26 octobre 2021

Signature du Marché n° 2021/13 relatif à l'élaboration du schéma de développement économique de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec ESPELIA pour un montant de 35 840 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 7 mois à compter de la date de notification.

2021.286 du 26 octobre 2021

Signature avec la Commune de Champagne sur Seine d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, du Palais des Rencontres.

Cette convention est conclue pour le 16 décembre 2021.

2021.287 du 26 octobre 2021

Signature avec la Commune de Champagne sur Seine d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle Marcel Pagnol.

Cette convention est conclue pour le 16 décembre 2021.

2021.288 du 28 octobre 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société GERICO au 1^{er} décembre 2021 comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er décembre 2020	ILAT 2T2020 = 114,33	6 300,47 €
1er décembre 2021	ILAT 2T2021 = 116,46	6 417,88 €

ILAT = Indice des Loyers Commerciaux

2021.289 du 29 octobre 2021

Signature avec Mme JEANSON de l'avenant n° 2 au bail dérogatoire ayant pour objet de modifier le paragraphe DESTINATION.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

2021.290 du 4 novembre 2021

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'intervenants professionnels agréés pour la natation.

L'avenant est conclu à compter de la signature de celui-ci.

2021.291 du 4 novembre 2021

Dépôt d'une demande de financement auprès de CAF de Seine et Marne en vue d'obtenir le financement de postes d'animateurs autour d'un projet « jeunes ».

La demande de financement porte sur une couverture à hauteur de 50% des postes d'animateurs concernés par le projet « jeunes ».

2021.292 du 4 novembre 2021

Signature de la convention de formation par apprentissage. Le contrat prendra effet du 15 novembre 2021 ou 08 juillet 2022.

2021.293 du 25 novembre 2021

Signature d'un protocole de financement « étude volet foncier du programme de l'habitat intercommunal » entre la communauté de communes de Moret Seine et Loing et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

La participation financière de l'EPFIF représente un maximum de 50 % du montant total de la prestation HT tel que mentionné dans le projet de plan de financement établi par la CC Moret Seine et Loing.

2021.320 du 9 novembre 2021

L'article 1 de la décision n°2021.279 est modifié comme suit :

« Sont désignés membres du jury de concours concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine, au titre des personnalités indépendantes disposant de la qualification professionnelle équivalente à celle exigée pour la participation au concours, avec voix délibérative, les quatre personnes suivantes :

- Dorian BOVAGNE, Chef de l'unité bâtiment durable et accessibilité, Direction Départementale des Territoires
- Philippe GRANDJEAN, architecte du CAUE 77
- Patrick BELLEFROID, architecte ;
- Philippe KURAS, Bureau de Contrôle ».

2021.321 du 16 novembre 2021

Signature de l'avenant n° 3 à la convention de dotation du Fonds de Résilience & Collectivité avec InitiActive Ile de France ayant pour objet de modifier certains articles de la convention initiale.

Cet avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature de ce dernier par les deux parties.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par l'avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2021.322 du 16 novembre 2021

Signature de la convention avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de Seine et Marne ayant pour objet d'allouer une subvention à Moret Seine et Loing dans le cadre du projet « aller vers les seniors ».

L'aide financière est fixée à 22 700 €.

La convention s'applique pour l'année 2021 et 2022.

2021.323 du 16 novembre 2021

Signature d'une convention avec l'association Unis Cité ayant pour objet de déterminer les conditions de collaboration pour la mobilisation d'une équipe de 2 volontaires qui interviendra auprès des seniors dans le cadre de la Mission de Service Civique « Solidarité Seniors ».

La convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 25 juin 2022.

2021.324 du 19 novembre 2021

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'intervenants professionnels agréés pour les activités prévues dans les programmations des écoles.

L'avenant est conclu à compter de la signature de celui-ci.

2021.325 du 23 novembre 2021

Signature d'une convention avec le COS-CRPF ayant pour objet de déterminer les conditions de collaboration pour contribuer à la réinsertion professionnelle et sociales des personnes en situation de handicap.

La convention prend effet à compter du 29 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

2021.326 du 26 novembre 2021

Signature du Marché n° 2021/17 relatif à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec EOHS SARL avec un montant de tranche ferme de 68 750 € HT et de tranche optionnelle de 3 100 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 30 mois à compter de la date de notification.

2021.327 du 26 novembre 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) « Accueil Adolescent » ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée.

L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

2021.328 du 26 novembre 2021

Signature de la convention avec la Région Ile-de-France ayant pour objet de définir les conditions de versement de la subvention de 22 500 € correspondant à 50 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 45 000 € pour l'opération « élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes ».

2021.329 du 26 novembre 2021

Désignation des candidats retenus pour poursuivre sur la phase offre du marché n° 2021/12 relatif au concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site des collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine (77670) :

N° DE PLIS	NOM DU MANDATAIRE DU GROUPEMENT
1	Atelier Po&Po
5	SCP Guillaume Bourgeuil & Nicolas Rouleau
4	TNA

2021.330 du 30 novembre 2021

Signature d'une convention avec la commune de Champagne sur Seine ayant pour objet définir les modalités de partenariat pour l'organisation d'un « Concert de Poche » avec Natalie DESSAY (soprano) et Philippe CASSARD (piano) le dimanche 12 décembre 2021 à l'église Saint-François d'Assise au 184, rue Grande à Champagne-sur-Seine.

La convention prend effet à compter de la signature des parties et expirera à l'issue de l'accomplissement de l'ensemble des engagements contractuels des parties.

2021.331 du 1^{er} décembre 2021

Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » d'une convention de prêt d'œuvres qui seront installées dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samois, Moret sur Loing, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

La mise à disposition de ces œuvres aura lieu au fil du temps du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2021.332 du 1^{er} décembre 2021

Signature d'une convention avec la Préfecture de Seine et Marne, le Département de Seine et Marne et Pôle Emploi ayant pour objet les conditions de mise en œuvre et du soutien financier du projet d'insertion de Moret Seine et Loing.

Le montant prévisionnel de la subvention s'établit à 103 201 € correspondant à 5 postes d'Equivalent Temp Plein d'insertion.

2021.333 du 1^{er} décembre 2021

Signature d'une convention avec un pédiatre qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants.

Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2021.334 du 1^{er} décembre 2021

Signature avec le Département de Seine et Marne d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un emplacement servant à l'établissement d'une base vie ou d'une aire de stockage sur la commune de Moret-Loing-Orvanne.

La convention prendra effet au jour de sa signature par les deux parties et prendra fin à la réception des travaux de réparation du viaduc de Moret.

2021.335 du 1^{er} décembre 2021

Signature avec le Comité des Fêtes de Montigny sur Loing d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de participation de la Batucada MSL à un évènementiel festif organisé sur le territoire de Moret Seine et Loing.

La convention est signée pour le samedi 4 décembre 2021.

2021.336 du 1^{er} décembre 2021

Signature avec l'Etat d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement du projet de formation des agents de la Communauté de Communes et des Communes à l'usage du numérique via l'outil PixPro.

Le montant de la subvention allouée est de 5 274 €.

La convention est conclue pour une durée de 1 an et 4 mois.

2021.337 du 1^{er} décembre 2021

Signature avec l'Etat d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement du projet acquisition d'un logiciel.

Le montant de la subvention allouée est de 7 420 €.

La convention est conclue pour une durée de 4 mois.

2021.338 du 3 décembre 2021

La modification de la régie de recettes « Port d'Escale », à compter du 3 décembre 2021, comme suit :

ARTICLE 1 :

Il est institué une régie de recettes auprès du service Tourisme de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

ARTICLE 2 :

Cette régie est installée à la Halte Fluviale de Moret sur Loing – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

ARTICLE 3 :

La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La régie encaisse les produits suivants :

1. Droit de réservation des emplacements de bateaux de plaisance et passagers,
2. Prestations de services (fourniture des fluides),
3. Taxe de séjour des plaisanciers.

ARTICLE 5 :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Numéraire,
2. Chèques bancaires ou postaux,
3. Carte bancaire,
4. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une facture.

ARTICLE 6 :

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur en qualité auprès de la trésorerie de Montereau-Fault-Yonne.

ARTICLE 7 :

Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.

ARTICLE 8 :

L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 9 :

Un fonds de caisse d'un montant de 160 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 10 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €.

ARTICLE 11 :

Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8, les jeudis et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 12 :

Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes les jeudis et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 13 :

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

2021.339 du 3 décembre 2021

La création d'une sous-régie de recettes « Port d'Escale », à compter du 3 décembre 2021, comme suit :

ARTICLE 1 :

Il est institué une sous-régie de recettes auprès de la Halte Fluviale de Saint-Mammès de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

ARTICLE 2 :

Cette sous-régie est installée au 15 bis Quai de Seine – 77670 Saint-Mammès.

ARTICLE 3 :

La sous-régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La sous-régie encaisse les produits suivants :

1. Droit de réservation des emplacements de bateaux de plaisance et passagers,
2. Prestations de services (fourniture des fluides),
3. Taxe de séjour des plaisanciers.

ARTICLE 5 :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Numéraire,
2. Chèques bancaires ou postaux,
3. Carte bancaire,
4. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une facture.

ARTICLE 6 :

Un fonds de caisse d'un montant de 80 € est mis à disposition du sous-régisseur.

ARTICLE 7 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €.

ARTICLE 8 :

Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, les jeudis et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 :

Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes les jeudis et au minimum une fois par mois.

2021.340 du 6 décembre 2021

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le soutien financier est apporté à Moret Seine et Loing dans le cadre du contrat de développement culturel 2021.

La subvention du Département s'élève à 30 000 €.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2021.

DONT ACTE